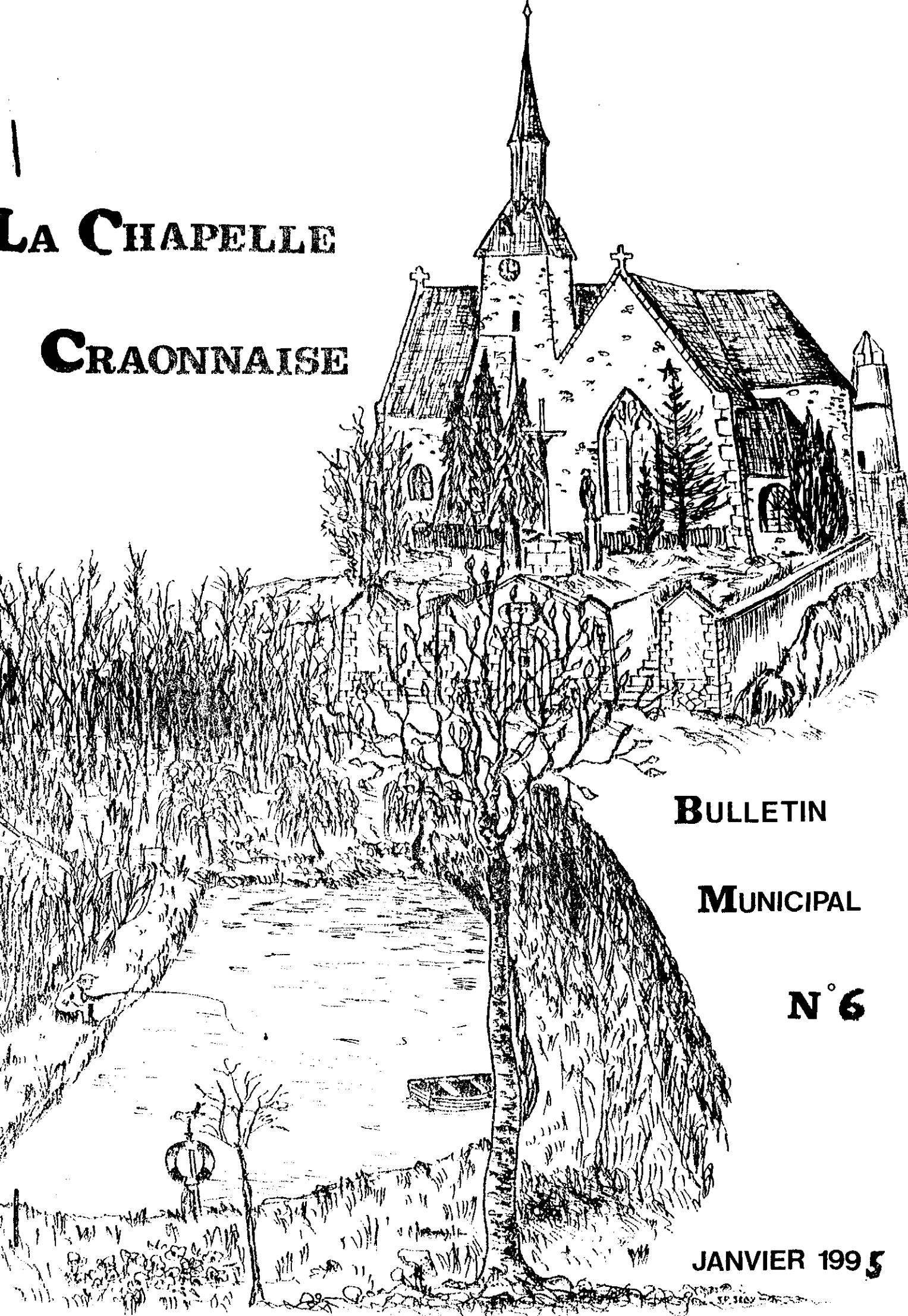


LA CHAPELLE

CRAONNAISE



BULLETIN

MUNICIPAL

N° 6

JANVIER 1995

le mot du Maire

Une nouvelle année vient de commencer, un mandat électoral qui approche de sa fin.

Dans quelques mois, les électeurs auront à faire le choix des représentants municipaux qui seront chargés des orientations les meilleures pour l'avenir de notre commune.

Sanctions ou approbations, vous aurez également la possibilité de juger très librement les actions qui ont été menées depuis Mars 1989.

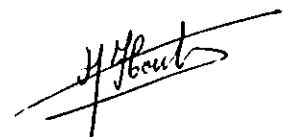
Vous avez été par le bulletin municipal informés des réalisations entreprises qu'elles soient communales ou intercommunales, grâce à une équipe de rédaction du Conseil Municipal, modifiée chaque année et chargée de cette mise en page; c'est pourquoi je ne m'y attarderai pas.

Très simplement, je voudrais ici remercier mes adjoints et conseillers municipaux, qui assidûment et dévouement ont rempli la mission qui leur avait été confiée en 1989. Nous avons essayé, tous ensemble de servir les intérêts de notre commune et de ses habitants, prenant soin, malgré les investissements importants, de ne pas alourdir la fiscalité communale.

Nos projets pour 1995 vont se limiter à la voirie, à l'aménagement du terrain de loisirs et à l'agrandissement de l'atelier municipal.

Le Conseil Municipal et moi même vous adressent leurs Meilleurs Voeux pour 1995 .

Michel Houtin



LA CHAPELLE CRAONNAISE D'HIER

Le Cimetière communal (suite)

La structure et l'entourage du cimetière semblaient définitivement établis. Curieusement, c'est l'arrivée du chemin de fer qui entraîna des complications et des disputes.

La Construction d'une gare par où était acheminé le courrier, la naissance d'un nouveau quartier avec des cafés, une boucherie charcuterie, l'établissement en 1891 d'un groupe scolaire sur la route de la gare (actuel chantier Bellay) entraînèrent une circulation importante. Le cimetière, réglementairement situé en dehors de l'agglomération se trouvait pratiquement au centre.

Or à l'époque, tout le monde circulait à pied, d'où l'abondance des sentiers à échaliers, des "rotas de messe" qui avaient l'avantage d'être plus propres et surtout plus courts que les chemins.

Si le prêtre voulait porter une lettre à la boîte aux lettres de la gare, il lui fallait passer par la place de l'église, si les religieuses voulaient aller à la boucherie ou plus tard à leur école, elles devaient passer par un petit portail aujourd'hui disparu à l'emplacement du préau actuel.

Tout naturellement, on se mit à passer par le cimetière pour raccourcir le trajet. Ce lieu de passage devint très fréquenté. Des tombes furent abîmées, des plaintes déposées et, en 1903, le Maire fit fermer le portail et les portillons du cimetière, les clefs étant déposées à la Mairie.

Nous sommes à l'époque qui va voir la séparation de l'église et de l'Etat. Les esprits sont surexcités et il ne fait aucun doute que les faits ont été grossis.

Le curé protesta contre la suppression de ce droit de passage et fit faire un passage dans la haie Sud pour permettre tout au moins aux institutrices de se rendre au presbytère sans passer par la place de l'église. Pis encore, il décida que le bois de cette haie appartenait à l'école et le fit couper.

Le conflit s'aggrava et le 30 Avril 1913, le Sous Préfet de Château Gontier engageait le Maire à obliger le desservant à supprimer l'ouverture indument établie dans la haie. Le Conseil Municipal opta pour une autre solution. Il

fit raser la petite haie vive du côté sud et bâtir un mur aboutissant au mur de clôture du presbytère.

Aussitôt le curé fit construire une passerelle au dessus de la cure pour maintenir ses communications avec l'école. Des personnes âgées se souviennent encore d'être allées chercher le journal "La Croix" au presbytère quand elles étaient écolières.

.../...

.../...

Le problème s'était trouvé déplacé. les communications entre la cure avaient pris le pas sur les liaisons avec le quartier de la gare.

Les institutrices, voyant leurs communications coupées avec l'école de la rue de la gare, abandonnèrent cet immeuble en 1929 et replièrent leurs classes dans leur logement où elles se trouvent toujours.

Quant au droit de passage du prêtre vers la gare, le problème rebondit à plusieurs reprises et fut résolu en 1939 par la pose d'un petit portail au fond du cimetière.

En définitive, beaucoup d'ennuis , d'injures et d'animosité pour économiser des pas.

Maintenant, il n'y a plus de gare, plus de boucherie, plus de prêtre et notre cimetière est redevenu le Champ du repos.

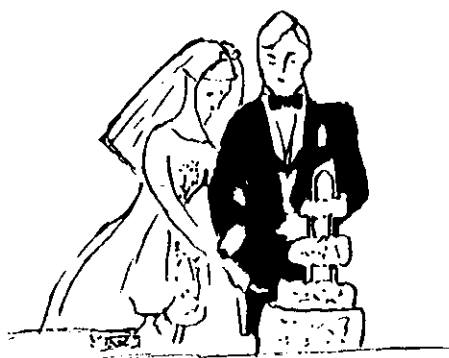


ETAT CIVIL

AU CARNET DE LA COMMUNE



nos joies



_ mariages

Nathalie BANNIER et Pascal DESPRES le 11 Juin

Justine GERIL et Serge FOUQUENET le 16 Juillet

Régine AUBERT et Lionel FERTILLET le 27 Août

_ naissances

Anaïs FOUQUENET née le 19 Janvier à Château Gontier

Teddy BOUDONNET né le 11 Juillet à Laval

Laureline GRIMAUULT née le 13 Octobre à Laval

Romain TUAULT né le 22 Décembre à Château Gontier

nos peines

services et tarifs

PHOTOCOPIES

l'unité	1,00 F
+ de 50	0,50 F
Scolaires	0,10 F l'unité

CARTES DE PECHE

Cartes à la journée : 8 F la gaule
Cartes à l'année réservées aux habitants de la Commune
100 F la carte pour deux gaules par personne
50 F la carte pour les enfants de moins de 14 ans

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Buffet campagnard jusqu'à 40 personnes	299 F
Buffet campagnard de 41 à 70 personnes	358 F
Buffet campagnard de plus de 70 personnes	432 F
Buffet campagnard du midi au prix d'un repas (en fonction du nombre de personnes)	
Repas jusqu'à 40 Personnes	476 F
Repas de 41 à 70 personnes	536 F
Repas de plus de 70 personnes	655 F
Vin d'honneur	108 F
Chauffage pour un vin d'honneur	34 F
Chauffage pour une autre location	88 F
Location pour une association communale (chauffage compris)	238 F
Location pour une association hors commune (chauffage non compris)	299 F
Location forfaitaire à l'année pour le club du 3 ^{ème} âge	238 F
Deux locations gratuites par association communale en partant du 1 ^{er} Janvier de l'année en cours	
Remboursement vaisselle cassée ou perdue , l'unité	10 F
Sonorisation forfait journalier	100 F

SERVICES PUBLICS

La Mairie est ouverte le Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h

Sapeurs pompiers de CRAON: tél 43 06 12 92 urgence le 18
Gendarmerie de Cossé le Vivien : tél 43 98 69 09 urgence le 17

GROSSES FERRAILLES

une benne sera mise à disposition les 18 et 19 Mars 1995

COUT DES PRINCIPAUX TRAVAUX et ACQUISITIONS REALISES EN 1994

ACQUISITION TERRAIN

*en bordure du plan d'eau pour aménagement d'un "Espace Loisirs"
terrain et frais notariés* 19 388 F

ACQUISITION MATERIEL SALLE MUNICIPALE

Lave vaisselle 20 338 F
Tables 25 202 F
Podium 13 443 F
Sonorisation 17 090 F
Cireuse 8 900 F

ACQUISITION TABLES salle de réunion 5 337 F

TRAVAUX Maison Ancienne Poste

*Réaménagement de la cuisine et agrandissement
salle à manger* 42 534 F

TRAVAUX VOIRIE

*Rechargement et élargissement chemins de
La Métairie et de La Jarriais* 54 000 F



Rénovation Maison des "Remises 1993/1994

TRAVAUX PREVUS POUR 1995

TERRAIN ESPACE LOISIRS: Aménagement de sanitaires et installations de jeux en bois

AGRANDISSEMENT ATELIER MUNICIPAL

RECHARGEMENT VOIE COMMUNALE DE "La Papinière"

GOUDRONNAGE Cour des "Remises"

REFECTION MUR CIMETIERE

QUELQUES AVIS

-Nous avons eu le plaisir en 1994 de voir s'installer une nouvelle entreprise à La Chapelle Craonnaise :Mr Thierry METAIRIE , Menuisier Poseur.

-Les travaux d'entretien des ruisseaux du Frêne et de l'Odière sont actuellement en cours.Réalisation dans le cadre du Bassin de l'Oudon

- Nous vous rappelons que la Commune prend en charge l'entretien des voies communales, les chemins ruraux étant à la charge des locataires utilisateurs.

Sur demande de ces derniers , certaines entreprises peuvent effectuer l'entretien de ces chemins au même prix que les travaux qu' elles exécutent pour les communes. Les travaux ne pourront, par contre, être effectués que lors d'un passage dans la commune.

Ordures Ménagères : Mr Gaudin, Concessionnaire du service de collecte des ordures ménagères, a appelé notre attention sur le fait que des corps durs (pièces métalliques notamment) sont parfois déposées parmi les ordures ménagères.

Nous vous demandons donc de veiller à ne pas déposer ces corps durs ainsi que les ficelles et chiffons .

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSSE LE VIVIEN

Réalisations

- Atelier Relais de GASTINES

- Extension Atelier DASRAS à Méral

-Programme logements locatifs neufs en cours

(un programme de réhabilitation de logements locatifs dans les communes adhérentes est également en projet)

SYNDICAT INITIATIVE COSSE LE VIVIEN

La Commune de La Chapelle Craonnaise a obtenu gratuitement une table de pique nique.

Une journée " portes ouvertes" des monuments du Canton a eu lieu le 11 Juin 1994

Agissons pour notre cadre de vie



CONCOURS MAISONS FLEURIES 1994

Maisons avec jardin visible de la Rue

- 1) Mr et Mme BELLEV
- 2) Mr et Mme MADIOT
- 3) Mr et Mme SAUDRAIS
- 4) Mr et Mme CADOT
- 5) Mr et Mme MORICEAU

Maisons façades

- 1) Mr et Mme BELLAY Louis
- 2) Mme ARTU
- 3) Mr et Mme CHERRUAULT
Mr HAMME
- 4) Mr et Mme LITTEE
- 5) Mr et Mme HAUTBÔTS



Maisons isolées et fermes inscrites en Mairie

- 1) Mr et Mme PASSELANDE
- 2) Mr et Mme CHAUVIN
- 3) Mr et Mme COURNEZ
- 4) Mr et Mme BANNIER
Mr et Mme LEMESLE
- 5) Mr et Mme CHAUDET

AMICALE MUTUELLE D'ENTRAIDE DE LA COMMUNE

Responsables Groupes de travail pour 1995

- Groupe 1 : Thierry JOUAULT
Groupe 2 : Serge FOUQUENET
Groupe 3: Albert PRIoux

la parole est à nos associations



Club de La Bonne Entente

Le club de La Bonne Entente comptait 45 adhérents pour l'année 1994. Une quinzaine de personnes se retrouvent tous les jeudis pour la belote ou la pétanque. Tout le club s'est réuni pour la galette des rois du 13 Janvier et l'après midi "crêpes" du 24 Février.

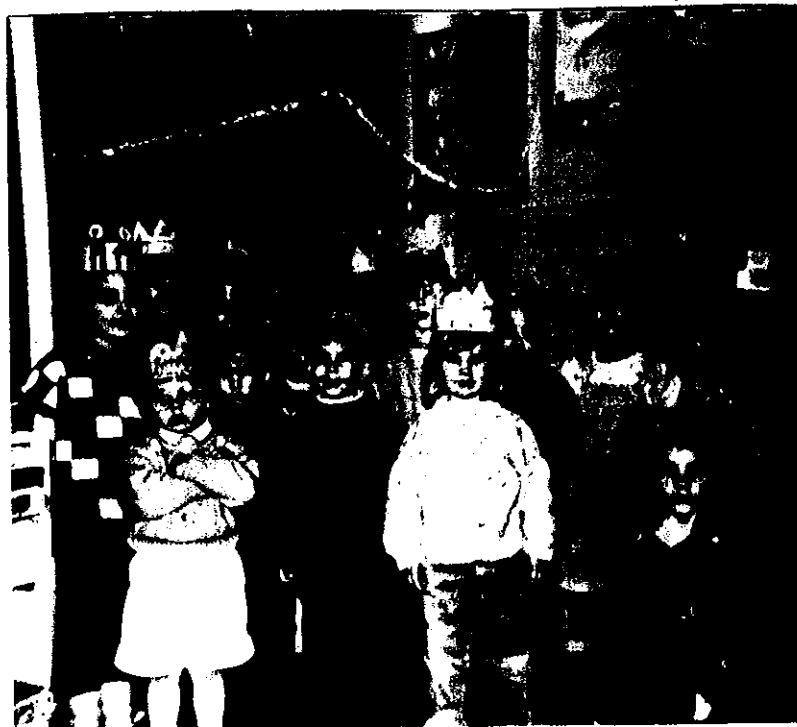
Le dimanche 20 Mars, les plus de 65 ans se sont retrouvés pour le repas du C.C.A.S offert par la commune et le Comité des Fêtes. La quête, pour le cancer, effectuée le 28 Mai, a rapporté 4 791 F. Merci à tous pour le bon accueil.

Le mercredi 15 juin a eu lieu la journée départementale à St Berthevin et le 6 Juillet, nous avons fêté les 80 ans de deux des nôtres en présence de leurs familles. Le voyage du Club au Safari Africain de Port St Père a été très apprécié ainsi que le repas cantonal du 9 Septembre au bois de l'Huissérie. 29 Septembre, repas du club et 30 Novembre, "Pot au Feu" en présence de Monsieur le Maire et de Madame. 29 Décembre, bûche de Noël et réélection du bureau avec deux nouveaux membres: Yvette GUILLOMET et Bernard CHAUDET

Le premier jeudi de chaque mois a toujours lieu notre après midi dansante dans une ambiance sympathique et familiale où tout retraité sera le bienvenu.

Meilleurs voeux à tous les habitants de la Commune

NOTRE ECOLE



La Fête des Rois

1994 n'est plus, 1995 est là .

Que retenir de cette année écoulee, sinon les manifestations qui nous permettent de vivre, nous, école et par la même vous aussi , habitants de La Chapelle Craonnaise. Nous refusons la mort lente de nos petites communes comme la notre; nous voulons le bien être physique et moral de nos jeunes enfants (20 en juin 1994-15 en septembre 1994). Comment est ce possible? En récoltant le plus possible de fonds pour que nos enfants aient les mêmes chances de réussite que les enfants scolarisés à Craon ou à Cossé.

Le 26 Février, la troupe du "Point du Jour" de Cossé nous a offert une soirée théâtrale riche en émotions. Puis le 16 Avril, sous un " chapiteau chauffé" , de nombreuses personnes nous ont rejointes pour partager ensemble une traditionnelle poule au pot.

Le 2 Juillet, notre voyage scolaire, nous a conduit à Chateau Gontier avec une journée en petit train et en péniche, journée qui, nous le pensons, restera dans la mémoire de tous ceux qui étaient présents: parents, enfants, frères et soeurs.

Les 10 et 11 Décembre, notre concours de belote n'a pas attiré le monde escompté. Dommage!

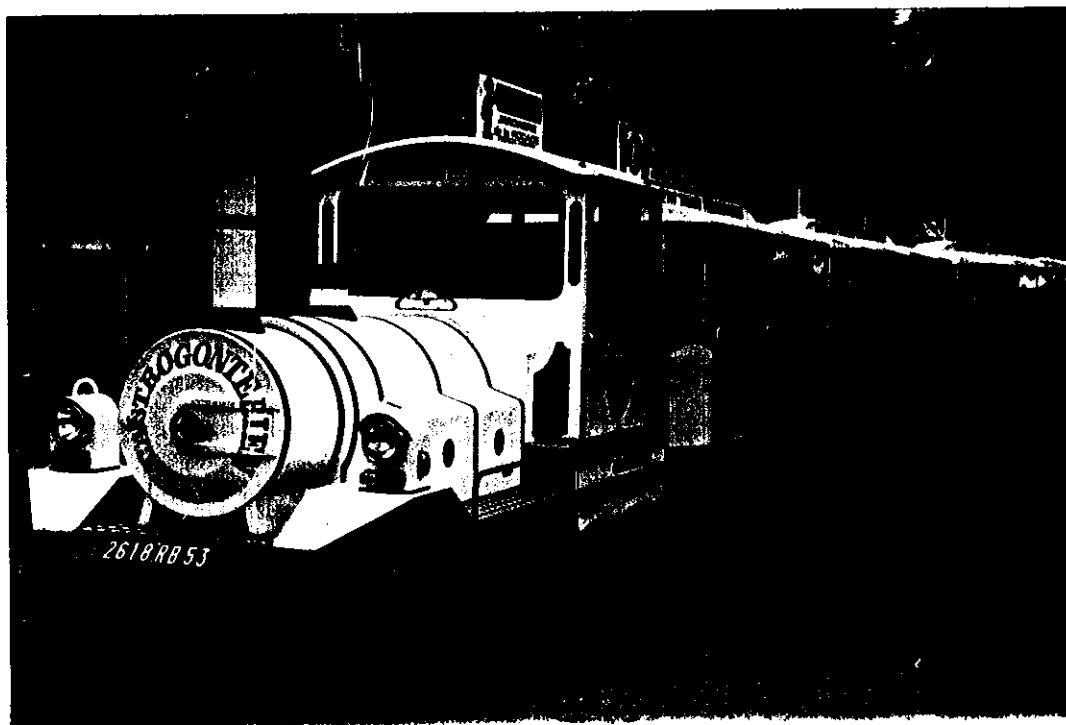
En revanche, le 17 Décembre de nombreuses personnes ont répondu présentes à notre Arbre de Noël. Notons que cette année, le Club de La Bonne Entente a bien voulu

.../...

nous aider à organiser le spectacle de la soirée. Nous leur disons à tous un grand merci, ainsi qu'à nos papas et à l'année prochaine....

Enfin le 31 Décembre, nous avons rejoint le Comité des Fêtes pour la traditionnelle Saint Sylvestre.

Ainsi s'est terminée 1994 dans la bonne humeur et la gaieté et ainsi a débuté 1995 !



Voyage scolaire à Château Gontier



COMITE DES FETES



Le Comité des Fêtes est heureux de présenter à tous ses meilleurs voeux
La soirée de la Saint Sylvestre, ultime réjouissance de l'année écoulée s'est
déroulée dans une ambiance très chaleureuse, bonne table, excellent orchestre,
animation surprise déguisée dans un décor multicolore très réussi.

En prélude de nos manifestations pour 1995, le buffet campagnard du
Samedi 18 Février prochain sera l'occasion pour tous de se retrouver. Au cours de
la soirée dansante, la tombola surprise désignera les heureux gagnants.

Le traditionnel bal de "La Fête des Mères" du samedi 27 Mai précèdera
l'assemblée annuelle des 8 et 9 Juillet. Deux jours de fêtes estivales, réunissant
adresse et patience lors du concours de pêche à l'étang, défilés, danses et
animation tout au long de la journée du dimanche.

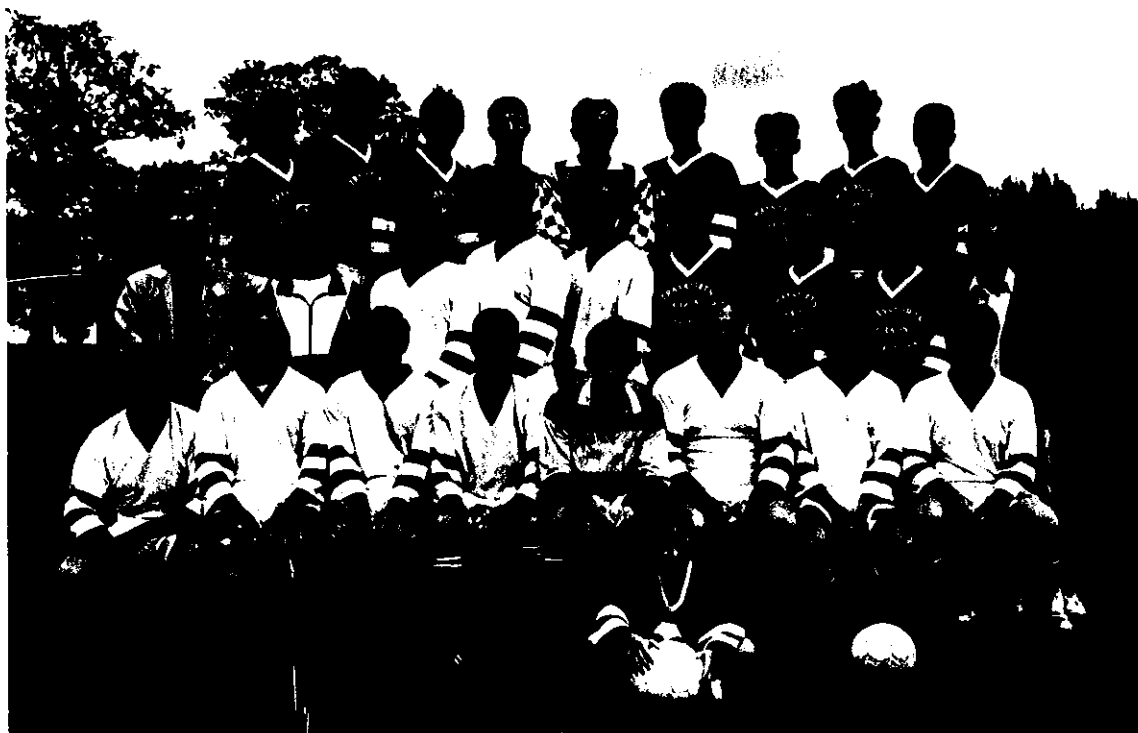
Le concours de belote des 17.18.19 Novembre cloturera cette année de
festivités.

A noter que le dimanche 26 Février prochain, une animation toute
particulière se déroulera dans l'agglomération et sur les routes avoisinantes. Il
s'agit d'une course cycliste "Le circuit des huit cloches" dont l'arrivée sera
jugée près de la mairie. Venez tous très nombreux encourager ces sportifs.

L'ensemble des responsables du Comité, remercie vivement tous les
bénévoles et amis qui participent à l'élaboration et au maintien de ces fêtes.

Le Comité des Fêtes

ASSOCIATION SPORTIVE LA CHAPELLE CRAONNAISE



L'A.S.C.C vous offre ses meilleurs voeux pour 1995

Pour cette nouvelle saison, l'effectif est en net recul. Notre souci, pour les années à venir sera d'y remédier car la vie du club en dépend. (Avis aux amateurs)

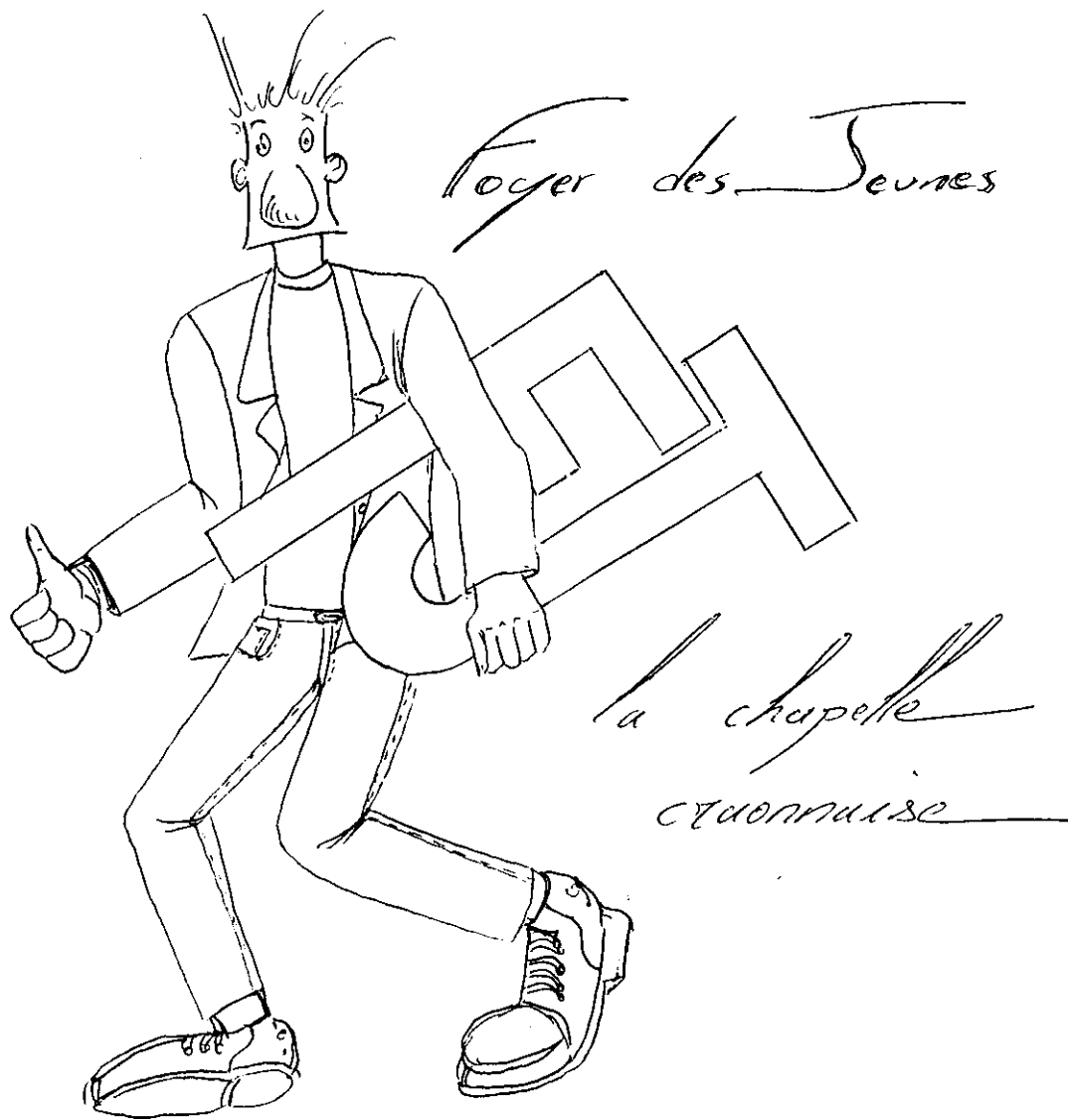
Arrivé à mi-saison, les résultats sont mitigés:

L'Equipe A, malgré quelques craintes en début de saison se positionne dans la première moitié du classement.

L'Equipe B, par contre a plus de difficulté, ce qui ne correspond pas à la qualité des joueurs qui la composent. Nous sommes tous persuadés, qu'avec un peu plus de rigueur, ils sauront inverser la tendance.

*DATES à retenir: 17 Avril Tournoi
 9 Septembre Soirée gastronomique
 6/7/8 Octobre Concours de belote*





Le Foyer des Jeunes vous présente ses meilleurs voeux pour 1995

Le foyer réunit actuellement 70 jeunes motivés. Nous vous rappelons que tout jeune ayant 15 ans dans l'année 1995 est invité à venir nous rejoindre. Pour cela, vous pourrez vous inscrire lors de la Galette des rois qui aura lieu le 10 Février prochain.

Nos projets pour l'année à venir:

- 25 Février Soirée Loto
- 18 Mars Soirée gastronomique
- 6 Mai Bal des Mouillotins
- 29 Juillet Soirée plein air
- 15 Août Rallye Vélo
- 25 Novembre Soirée hivernale

Nous prévoyons d'organiser un voyage cet été et des sorties diverses: Futuroscope, Patinoire et autres.

Merci à tous, Associations et autres personnes qui se sont dévouées pour la réalisation et l'animation de nos différentes activités.

ACTION SOCIALE

Allocation Logement

Un logement mis à disposition par un ascendant (parents mariés ou non, grands parents) ou un descendant (enfants- petits enfants) n'ouvre pas droit à l'allocation "logement familial" ou l'allocation de "logement social" et ce, même si un loyer est versé. Les allocations trop perçues sont récupérées par la Caisse d'Allocations familiales. Les mêmes dispositions s'appliquent à l'aide personnalisée au logement.

Allocation de rentrée scolaire - Aide à la Scolarité

A compter de la rentrée 1994, les enfants de 11 à 15 ans peuvent donner droit, en plus de l'allocation de rentrée scolaire, à une "aide à la scolarité" de 1 080 F ou 337 F par enfant selon les revenus de la famille. Les limites de ressources à ne pas dépasser sont très inférieures à celles prévues pour l'allocation de rentrée scolaire. Le versement de cette aide s'effectue en même temps que celui de l'allocation de rentrée scolaire et sans aucune démarche particulière. Il faut savoir que l'aide à la scolarité se substitue aux bourses de collège.

Bruits de voisinage - Respect mutuel

L'arrêté préfectoral portant sur la réglementation des bruits de voisinage permet de lutter contre les nuisances. Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scies mécaniques ou tout autre matériel, ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Quelques numéros utiles aux familles

- | | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| - Accueil aux familles | 43 53 28 49 ou 43 49 52 52 |
| - femmes en détresse | 43 56 99 29 |
| - victimes d'infractions pénales | 43 56 40 57 |
| - Croix d'Or problèmes d'alcoolisme | 43 90 77 30 |
| - Problèmes drogues n° vert gratuit | 43 66 96 00 24h/24 |
| - Problèmes SIDA | 43 49 24 43 |
| ou SIDA info services | 05 36 66 36 gratuit 24h/24 |
| - enfance maltraitée | 16(1) 05 05 41 41 |
| - Problèmes de sectes | 99 50 23 59 ou 43 66 85 67 |

REEMPLIR UN CONSTAT AMIABLE POURQUOI ET COMMENT ?

Détenir un constat amiable d'accident automobile dans la boîte à gants de son véhicule est une précaution à ne pas omettre. Ni la loi, ni le Code de la route ne l'impose, mais le constat amiable est un document reconnu par tous les professionnels de l'assurance, et il simplifie considérablement les démarches ultérieures.

Remplir un constat amiable lors d'un accident de la route est la première démarche à accomplir, même si, de leur côté, les gendarmes ou la police ont dressé un procès-verbal. Les deux documents ne feront pas double emploi, ils seront au contraire complémentaires.

A quel sert le constat amiable ?

Il sert à relater, dans les détails et avec précision, les circonstances de l'accident afin de permettre aux assureurs de déterminer les degrés de responsabilité des parties. Grâce à son double autocopiant, le constat est rempli et signé en deux exemplaires : un pour chaque assureur (dans le cas de deux conducteurs). Les assureurs reçoivent donc des informations identiques sur le sinistre et déterminent alors les responsabilités en fonction des éléments notés, selon un barème commun élaboré à partir des règles du Code de la route et d'après les jugements rendus par les tribunaux.

Grâce à ce barème, l'assureur de chaque automobiliste sait, à la lecture du constat, quelle est la responsabilité de chacun. Il peut ainsi, dans certains cas, payer à son client des sommes qu'il se fera ensuite rembourser par l'assureur adverse, selon les modalités prévues par la convention.

Comment remplit-on un constat ?

Il comporte deux côtés recto-verso. Le recto - le plus important - est rempli et signé conjointement avec l'autre automobiliste. C'est à partir de ce recto que les assureurs déterminent la part de responsabilité de chacun des conducteurs. Il est conseillé de le remplir sur les lieux mêmes de l'accident et avant que les véhicules aient été déplacés.

Vous rédigez seul le verso du document avant de l'adresser à votre assureur (vous n'êtes pas obligé de le remplir sur le lieu de l'accident). Vous y relatez à nouveau les circonstances de l'accident et apportez des renseignements complémentaires (ex : le véhicule adverse avait des pneus lisses, ou un éclairage défectueux, etc). Mais ceux-ci ne serviront pas à l'appréciation des responsabilités. Ils ne peuvent en aucun cas être plus importants que les renseignements fournis dans la version signée conjointement et qui primera auprès de l'assureur. Inutile donc, au verso du constat, de revenir sur ce que vous avez signé au recto.

Si votre véhicule a été conduit chez un garagiste, indiquez ses coordonnées pour que le véhicule puisse être expertisé.

Si le constat est bien rempli, sans oubli, s'il n'y a pas de contradiction entre le recto signé avec l'autre automobiliste et les renseignements complémentaires que vous fournissez au verso, vous aurez la certitude de voir votre dossier se régler rapidement.

Sachez en outre qu'une convention entre assureurs considère le croquis

de l'accident comme accessoire aux cases cochées. Ce sont elles que les assureurs retiendront pour la détermination des responsabilités. D'où l'importance de ces cases et l'intérêt de ne pas les remplir à la légère. Car une fois le constat signé entre les deux parties, le document est définitif : il n'est plus temps alors de revenir en arrière.

Où se procure-t-on un constat amiable ?

Auprès de votre assureur. Vous devez toujours en posséder un en réserve dans votre véhicule ou dans la sacoche de votre deux-roues. En effet, tout conducteur, même très prudent et responsable, n'est jamais à l'abri d'un accident.

Un conseil pratique : vous pouvez à l'avance avoir dans votre voiture un constat préparé où vous aurez déjà porté toutes les informations d'identité du conducteur et de l'assuré, les numéros de contrat, de permis de conduire etc. Si un accident survient, vous n'aurez pas, alors, à sortir tous vos papiers dans le stress et l'énerverment consécutifs au sinistre. Ainsi vous pourrez vous consacrer plus sereinement à la partie la plus importante du constat : la description des faits.

Dans quel délai doit-on renvoyer le constat à l'assureur ?

Celui-ci est stipulé dans le contrat d'assurance : il est de 5 jours à compter du moment où vous avez été victime du sinistre ou que vous en avez eu connaissance. Ce délai est à respecter scrupuleusement. En effet, en cas de retard de votre part, sans cas fortuit ou de force majeure (hospitalisation par exemple), votre assureur peut être amené à vous notifier son refus de vous indemniser. Il doit néanmoins faire la preuve que votre déclaration tardive lui a causé un préjudice. C'est pourquoi, pour éviter tout litige de date, vous adresserez votre constat amiable en recommandé, avec accusé de réception.

Comment remplit le constat quand plusieurs véhicules sont concernés ?

Lors d'un carambolage, il est nécessaire d'établir un constat avec le conducteur de chacun des véhicules entrés en collision avec le vôtre. Ce sera ensuite à l'assureur de déterminer les responsabilités de chaque conducteur. Exemple : vous pouvez être responsable vis-à-vis du véhicule de devant et victime du véhicule arrière qui n'a pu s'arrêter à temps.

Que faire si la partie adverse n'est pas d'accord ou refuse de signer le constat ?

Il se peut que le conducteur adverse ne soit pas d'accord avec votre vision des faits de l'accident. Inutile de chercher à se mettre d'accord ou de tenter d'extirper à l'autre une quelconque responsabilité : remplissez l'un après l'autre votre colonne selon votre propre conviction. Ce sera ensuite à l'assureur de juger du bon droit de chacun. Assurez-vous que le constat ne comporte aucune rature, et dans le cas inverse recommencez.

Si toutefois votre interlocuteur refuse de remplir le constat pour quelque raison que ce soit (peut-être n'est-il pas assuré, ou simplement trop énervé), remplissez quand même le constat en y signalant le refus de l'automobiliste. Relevez alors le numéro d'immatriculation de son véhicule et prenez ses coordonnées. Si besoin, faites appel à des témoins.

Doit-on signaler sur le constat les blessures corporelles mineures ?

Egratignures, choc contre le pare-brise apparemment sans gravité doivent néanmoins être portés sur le constat amiable. D'une part, parce que les blessures sans gravité peuvent dans certains cas donner droit à indemnités. D'autre part, parce qu'une blessure anodine au départ peut évoluer et parfois s'aggraver. Ainsi par exemple un choc bénin à la tête peut provoquer par la suite des complications vertébrales. Si rien n'est mentionné sur le constat amiable, l'indemnisation sera plus lente, voire inexistante, puisqu'il faudra alors établir la preuve de la relation de cause à effet entre l'accident et les ennuis de santé. Toutes les incidences physiques d'un accident doivent donc être portées au verso du constat dans la partie concernant les blessés. Vous devez aussi faire constater tout choc et blessure à un médecin pour établir la preuve du lien existant entre la blessure et l'accident. ■

Calendrier des Fêtes

1995

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Samedi 14 Janvier | Galette des Rois A.S Football |
| - Vendredi 27, Samedi 28, Dimanche 29 Janvier | Concours de belote A.F.N |
| - Samedi 18 Février | Buffet Comité des Fêtes |
| - Samedi 25 Février | Soirée Loto Foyer des Jeunes |
| - Samedi 18 Mars | Foyer des Jeunes |
| - Samedi 22 Avril | Soirée "Poule au Pot" OGEC |
| - Lundi 17 Avril | Tournoi de Foot A.S |
| - Samedi 6 Mai | Bal des Mouillotins Foyer des Jeunes |
| - Samedi 27 Mai | Bal de la fête des Mères Comité Fêtes |
| - Samedi 8, Dimanche 9 Juillet | Assemblée Communale |
| - Samedi 29 Juillet | Fête champêtre Foyer des Jeunes |
| - Mardi 15 Août | Rallye vélo Foyer des Jeunes |
| - Samedi 9 Septembre | Soirée gastronomique A.S Football |
| - Vendredi 6, Samedi 7, Dimanche 8 Octobre | Belote A.S Football |
| - Samedi 14 Octobre | Classes 5 |
| - Vendredi 17, Samedi 18, Dimanche 19 Novembre | Belote Comité des Fêtes |
| - Samedi 25 Novembre | Soirée Foyer des Jeunes |
| - Samedi 9, Dimanche 10 Décembre | Belote OGEC (école) |
| - Samedi 16 Décembre | Arbre de Noël de l'Ecole |
| - Dimanche 31 Décembre | Saint Sylvestre |

LA CHAPELLE CRAONNAISE

Centre de la chouannerie du Craonnais.

Bûtte féodale de la Motte-Sorçin.

Manoir du XVI^e à Vilgrand (en ruine).

Église d'origine romane, Vierge en bois polychrome (XVI^e), Christ en bois (XVII^e), 2 retables en tuffeau (XVIII^e), Fonts baptismaux en marbre rose (XVIII^e), Restes de peintures murales.

Plan d'eau - Pêche

Aire de pique-nique.

